

**Compte rendu réunion AUPPSV/SPL
19 Mars 2018**

Présents :

SPL : Directeur exécutif, Olivier LEMAIGNEN (OL)
AUPPSV : Président, Lucien POIROT – Vice président, Georges COURTAY

Lieu : Bureau du port, Saint Vaast la Hougue

Présentation, introduction du nouveau Directeur de la Société Publique Locale (SPL) :

- perspectives d'échanges avec les associations
- à notre écoute vis à vis de nos suggestions, et sur le sujet du développement des pratiques
- Port Saint Vaast (SVT) reconnu pour l'accueil, l'attractivité du site et son développement
- label 4 anneaux pour la plaisance, pavillon bleu
- label tourisme
- souhaite échanger sur les objectifs de notre association
- la SPL se doit d'être transparente, n'a rien à cacher

Présentation AUPPSV basée et structurée sur le « Rapport d'Activité de la Marina du Moulin Blanc à Brest (2016) » pris comme modèle de bonnes pratiques d'informations entre le gestionnaire et les membres du Conseil Portuaire (CP). Ce document est transmis avant le CP à ses membres

Ce document, dans son contenu, fait suite à un avis de la CADA obligeant le gestionnaire à plus de transparence.

Il donne des informations plus complètes et précises que ce qui est présenté dans les derniers CP de Saint Vaast et dans les rapports annuels fournis par le Département.

1. Préambule

- Durée de concession Moulin Blanc 11,5 ans – Ports de la manche 50 ans
 - Avec les évolutions (périmètre d'action SPL, organisation de l'autorité délégante,...), les concessions sont redéfinies plus fréquemment, la durée de 50 ans indiquée dans la convention est déraisonnable.
 - Argumentation OL :
 - ✓ durée non définitive
 - ✓ le développement d'activités/d'infrastructures/projets nécessite un lissage dans la durée
 - Consensus pour une durée 25/30 ans adaptée.
- Mission d'accueil des usagers
 - Les conditions d'accueil estivales à SVT ne contribuent pas à optimiser la fréquentation et l'occupation, bien au contraire.
 - Quelles informations seront données aux visiteurs pour les difficultés qu'ils risquent de rencontrer pour cause de profondeur non appropriée ?

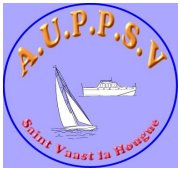
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Gestion des terre-pleins et des immeubles
 - Sujet de l'intégration du Quai Vauban et de la place Belle Isle dans le domaine SPL
 - Avons noté un report fin 2018 de ce projet
 - Attention aux dettes contractées par la municipalité de St Vaast pour l'aménagement de la place.
 - Demande d'une présentation avantages/inconvénients et dépenses/recettes
 - Position OL :
 - ✓ Le Quai Vauban à toujours fait partie du domaine maritime
 - ✓ Il est diagnostiqué des besoins de mise à niveau du Quai Vauban (*DDE Valognes*)
 - ✓ Analyses, échanges en cours pour voir si le Quai Vauban ne pourrait pas être réaffecté au département (continuation RD), et avec la municipalité pour préciser ce sujet.
 - ✓ Sujet à revoir à l'issue de ces études d'ici la fin d'année.
- Fournitures de services
 - Ce qui est annoncé via les communications du département relève plus du tourisme que de la plaisance
 - Attention à bien séparer les budgets, les usagers n'ont pas à supporter des dépenses relatives au développement du tourisme
 - OL :
 - ✓ Il y a un sujet commun, la navette Tatihou est un contributeur économique du port.
 - ✓ Nous avons l'activité plaisance à développer.
 - ✓ A ce jour un/une chargé(e) de mission tourisme est rétribuée par la SPL
 - ✓ Cette dépense est compensée par le département, pas de reste à charge SPL pour le tourisme.
 - ✓ Par ailleurs, le projet « point accueil Tatihou » est porté par le département.
 - Actuellement, le tissu associatif local n'est pas considéré, contacté par le département dans son approche de développement des usages (clubs de kayak, planche, kite, yacht club, usagers, pêcheurs plaisanciers, liste non limitative)
- Horaires bureau / accueil port
 - SVT est spécifique avec la porte du bassin à flot
 - voir mission accueil évoquée en 1.

2. Données comptables

- liasse fiscale du port figurant en annexes (pages 32 à 39) comprenant bilan actif/passif, compte de résultat, immobilisations, amortissements & situation des provisions.
- Inventaire des immobilisations
- les membres du Conseil Portuaire ont accès de droit à l'ensemble de ces données.
- Échange, ce qui nous manque particulièrement, c'est l'état des provisions où les seules infos transmises en CP sont orales !
- OL :
 - La SPL gère, l'autorité délégante a les infos.
- Auppsv :
 - Suite à une demande de l'association, la CADA nous a bien confirmé que tous les documents produits par la SPL, au titre de sa fonction de service public, sont communicables

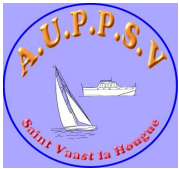
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





3. Qualité du service

- Enquêtes de satisfaction : rien de tel n'a été réalisé sur les ports de la SPL depuis sa création.
- la communication d'auto satisfaction avec les différents labels est descendante.
- pas d'information en CP sur les éventuelles réclamations.
- Un réseau de vidéo surveillance a été mis en place en 2016 : un bilan de fonctionnement, résultat, devrait être disponible.
- OL :
 - Il faudrait envisager une enquête de satisfaction dont le thème pourrait porter sur l'accueil des usagers.
- Bravo !

(Le temps manque OL ayant un RV dans l'heure qui suit notre arrivée)

4. Dragage et sujet techniques (à poursuivre en prochaine réunion)

- Quelle est la côte cible du dragage ?
- A l'issue du dragage il faudrait envisager le contrôle de masse des pieux (Pb d'électrolyse à plusieurs endroits dans le bassin)
- Pas de mention en compte rendu du CP de Novembre 2017 sur l'engagement de Jean MORIN pour travailler avec les associations (demande de SVT d'une annexe type contrat de programme indiquant les engagements du gestionnaire vis à vis du service et de la maintenance).
- Où en sont les échanges avec les petits ports sur le rôle futur des associations qui géraient leurs installations jusqu'à présent ?
- OL :
 - Dragage : un dossier d'appel d'offre est en cours de constitution pour envoi sous 2 semaines
 - l'objectif ciblé est d'être prêt courant octobre pour commencer le dragage,
 - pour ce faire, la préparation des bassins de décantation et les liaisons doivent être opérationnelles à cette date donc avoir été anticipées,
 - la part de coût de cette préparation et de la mise en place/retrait de la drague est prépondérante dans l'opération, ainsi l'objectif est de dévaser au mieux pour retarder au plus possible le dragage suivant.
 - La possibilité d'opérations de lissage ultérieures va être étudiée pour limiter la gêne dans la durée.
 - Un état du bassin (bathymétrie) sera effectué avant & après le dragage.
 - Préparation d'annexe à la convention :
 - ✓ sujet pour le CP de Novembre, à préparer courant second semestre.

5. Stationnement sur zone technique

- Auppsv : Compte tenu des conditions météo difficiles de ce mois de Mars, il est demandé, pour les plaisanciers ayant dépassé le temps autorisé de stationnement, un peu d'indulgence.
- OL : demande prise en compte mais il n'est pas question de doubler ce temps, il faut penser à ceux qui attendent leur tour.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Après concertation avec plusieurs associations du Morbihan, qui ont elles mêmes commenté leur concession, l'Auppsv transmet à OL ses commentaires sur notre nouvelle concession 2018.

O. Lemaignen nous invite à nous revoir plus longuement le lundi 16 avril à 14 h pour compléter cet échange et préparer le prochain Conseil Portuaire qui aurait lieu possiblement courant mai.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

